

Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

État d'avancement au 31 mars 2026 – bilan final

Coordination et rédaction

Secrétariat à la condition féminine

Pour information

Renseignements généraux

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 266-1337

Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec, 2026

Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-555-04541-5 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

Table des matières

Introduction	4
Suivi de la mise en œuvre des Actions prioritaires – État d’avancement au 31 mars 2026.....	5

Liste des sigles

CPA	Corps de police autochtones
CSEP	Cadre de suivi et d'évaluation préliminaire
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
ETC	Équivalent temps complet
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'habitation
MH	Maison d'hébergement
MH2	Maison d'hébergement de 2 ^e étape
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MSI	Ministère de la Sécurité intérieure (anciennement ministère de la Sécurité publique)
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OH	Office d'habitation
PSL-U	Programme de supplément au loyer d'urgence
RRSSSN	Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SHQ	Société d'habitation du Québec
SSSP	Structure de services de soutien partagés

Introduction

Au printemps 2021, le gouvernement du Québec a annoncé le lancement des [Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026](#) (Actions prioritaires), sous la coordination de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, avec l'accompagnement de la ministre responsable de la Condition féminine et la participation du ministre de la Justice, du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, du ministre responsable des Affaires autochtones, de la députée de Lotbinière-Frontenac et du député de Chauveau.

Malgré les nombreuses actions¹ alors en cours en matière de lutte contre la violence conjugale et la violence faite aux femmes de manière plus globale, le Québec a été secoué en 2021 par une vague de féminicides. Ainsi, un nombre important de femmes ont perdu la vie dans un contexte de violence conjugale. Plusieurs intervenantes et intervenants estiment que le contexte d'urgence sanitaire lié à la pandémie mondiale de COVID-19 n'est pas étranger à l'augmentation des homicides conjugaux observée au cours de l'hiver 2021. Ce phénomène sans précédent commandait ainsi une action rapide, forte et concrète du gouvernement.

Les [Actions prioritaires](#) représentent des investissements de 222,9 millions de dollars sur cinq ans et comptent treize actions, dont quatre touchent les populations autochtones.

Ce document présente l'état d'avancement final des Actions prioritaires en date du 31 mars 2026. Il permet ainsi d'obtenir une vue d'ensemble et de constater que parmi les treize actions des Actions prioritaires 2021-2026, on compte :

- une action en cours²;
- sept actions terminées;
- cinq actions poursuivies (intégrées aux pratiques des ministères et organismes).

¹ La Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021; le [Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023](#); le [Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025](#); le [Plan d'action pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022](#).

² Le statut de l'action A3 est toujours en cours, comme la cible n'est pas encore atteinte, les trois volets d'hébergement sécurisés au Nunavik ne sont pas encore déployés.

Suivi de la mise en œuvre des Actions prioritaires – État d’avancement au 31 mars 2026

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)	Statut de l'action
1. Augmenter significativement l’offre de services externes et le nombre de places des maisons d’hébergement pour femmes victimes de violence conjugale	MSSS	- En 2025-2026, un nouveau montant de 0,5 M\$ a été réparti entre les organismes communautaires concernés, en plus du maintien des sommes versées depuis 2021-2022, pour un total de 20,5 M\$. Ce montant s’ajoute aux crédits versés dans le cadre de la Stratégie intégrée en violence. En date du 31 mars 2022 : 184 places créées ou consolidées depuis le 1^{er} avril 2021; 272 nouveaux ETC embauchés; - plus de 100 000 heures de services externes ajoutées; - offre de services externes augmentée dans toutes les régions.	Création et maintien de 193 places et augmentation de l’offre de services externes.	Poursuivie
	SHQ	- Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2026, 157 unités (13 projets) ont été réalisées dans 11 municipalités du Québec. 76 nouvelles unités (3 projets) devraient être réalisées dans trois municipalités du Québec d’ici le 31 mars 2027.	Ajout de 236 unités.	
		La distribution des unités a été faite aux offices d’habitation (OH).	Augmentation de 100 unités du	

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)	Statut de l'action
		- Les MH ont été invitées à soumettre les dossiers des femmes admissibles au MSSS. 129 unités réservées aux Plans d'action étaient subventionnées en 2025-2026³.	PSL-U réservées aux femmes victimes de violence conjugale, et maintien.	
2. Augmenter le financement des organismes d'aide aux hommes violents afin de répondre plus rapidement aux besoins lors de situations de crise, et permettre la mise en place d'une application numérique pour mieux joindre les hommes qui hésitent à aller chercher de l'aide	MSSS	- En 2023-2024, maintien des sommes de 3,6 M\$ versées en 2022-2023. - En 2024-2025, un montant récurrent de 1,2 M\$ a été alloué aux organismes pour auteurs de violence conjugale. De cette somme 0,8 M\$ provient de la Stratégie intégrée en violence et 0,4 M\$ des Actions prioritaires. - En 2025-2026, un montant récurrent de 1,5 M\$ a été alloué aux organismes pour auteurs de violence conjugale. De cette somme 0,5 M\$ provient de la Stratégie intégrée en violence et 1,0 M\$ des Actions prioritaires. - De cette somme 1,2 M\$ a été alloué aux organismes pour la consolidation de leurs services et 300 000 \$ ont été alloués à l'organisme Avant Coup pour le développement d'un nouveau point de services à Montréal.	Augmentation de l'offre de services, accélération du délai de réponse et mise en place d'une application numérique.	Poursuivie

³ Ce sont les résultats globaux, incluant les PSL-U de l'action 23 de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027.

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)	Statut de l'action
		- En 2025-2026, 443 700 \$ ont été versés à Santé Québec pour l'organisme Famille à cœur, qui offre des services aux auteurs de violence conjugale à Saint- Jean-sur-Richelieu, en Montérégie. - Les objectifs sont de rendre plus accessibles les services dans des localités moins bien servies (points de services mobiles, télépratique ou consolidation des services existants). - La reddition de comptes pour ce financement est attendue par Santé Québec le 30 juin 2026.		
3. Pérenniser et bonifier le financement des cellules d'intervention rapide intersectorielles, afin d'en développer de nouvelles dans toutes les régions	SCF	14 organismes mandataires sont financés de façon récurrente par le Secrétariat à la condition féminine (SCF), pour un total de près de 3 M\$ annuellement. - Les 17 régions administratives sont servies par au moins une cellule depuis 2023. - Depuis le début du financement des cellules d'intervention rapide par le SCF, les résultats sont les suivants : 721 cellules de crises; 4 267 personnes formées.	Consolidation ou création de 40 cellules ⁴ et présence d'un mécanisme de gestion de risque dans toutes les régions.	Terminée

⁴ La cible de 40 cellules créées ou consolidées ne sera pas atteinte, considérant que certaines cellules couvrent un plus grand territoire que celui qui était prévu. En effet, certaines cellules couvrent plusieurs municipalités régionales de comté ou même une région entière. La couverture de l'ensemble des régions du Québec sera priorisée plutôt que l'atteinte d'un nombre spécifique de cellules.

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)	Statut de l'action
4. Déployer de nouvelles activités qui consolideront l'intervention de l'organisme SOS violence conjugale, soit une ligne d'écoute, de référence et de clavardage 24/7, incluant une application mobile pour connaître les disponibilités dans les maisons d'hébergement en temps réel, ainsi qu'un projet interactif de sensibilisation des jeunes aux relations amoureuses saines et égalitaires	MJQ	- Le nouveau système téléphonique IP est installé et fonctionnel depuis le 27 novembre 2024. Cet élément de la mesure est finalisé. - Le clavardage et le service de texto sont en fonction. - Depuis l'été 2022, les tablettes ont été distribuées à l'ensemble des maisons d'hébergement pour connaître les disponibilités de places en temps réel. Cet élément de la mesure est finalisé.	Mise en place d'un nouveau système téléphonique plus performant. Système de clavardage et de textos disponible 24 h/24, 7 j/7. Accessibilité de l'application mobile dans une centaine de MH.	Terminée
5. Faciliter la sortie d'un milieu dangereux pour les personnes victimes notamment de violence conjugale, en permettant à des personnes dont la vie ou la sécurité est menacée de bénéficier de mesures couvrant des dépenses liées entre autres au transport et à l'hébergement, les aidant ainsi à se reloger	MJQ	L'aide financière d'urgence visant la sortie d'un milieu dangereux est disponible dans toutes les régions du Québec, sauf sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, où des démarches sont en cours pour son adaptation et son déploiement.	Aide financière d'urgence disponible dans toutes les régions.	Poursuivie
6. Ajouter des effectifs au sein des corps de police et des services correctionnels afin d'assurer une meilleure prise en charge de la victime et une surveillance accrue du contrevenant à toutes les étapes du continuum d'interventions	MSI	18 ententes ont été conclues avec des corps de police municipaux et les projets sont déployés. Un projet avec la Sûreté du Québec est en cours de réalisation. - Les ententes ont permis l'ajout d'un total de 38 nouveaux effectifs.	15 ententes de financement conclues et 30 nouveaux effectifs déployés au sein	Terminée

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)	Statut de l'action
			des corps de police.	
		- Depuis le 1^{er} juin 2021, le Service d'évaluation des personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire est disponible dans toutes les régions du Québec. - En 2025-2026, 760 évaluations ont été réalisées à l'échelle provinciale.	Service disponible dans toutes les régions du Québec.	
7. Ajouter des effectifs en violence conjugale au Directeur des poursuites criminelles et pénales afin de bien informer et de mieux accompagner les victimes, et ce, dès leur premier contact avec l'appareil judiciaire	DPCP	2021-2022 : 35 ressources embauchées en violence conjugale. 2022-2023 : 10 ressources embauchées. 2023-2024 : 10 ressources embauchées, incluant des procureures et procureurs ainsi que du personnel de soutien administratif. 2024-2025 : maintien des ressources au sein du DPCP. 2025-2026 : maintien des ressources au sein du DPCP.	Maintien et formation d'effectifs au DPCP.	Terminée
8. Désigner, dans l'ensemble du Québec, à l'exception de la cour itinérante, des procureures ou procureurs pour traiter les dossiers suivant le principe de la poursuite verticale en matière de violence conjugale (un seul procureur du début à la fin)	DPCP	46 procureures et procureurs additionnels ont été embauchés dans le cadre de l'action 7 ci-dessus. - L'embauche de procureures et procureurs additionnels permet d'assurer la poursuite verticale partout au Québec, sauf à la cour itinérante.	Maintien des 55 ressources (procureures et procureurs ainsi que personnel administratif) permettant le traitement des dossiers et la poursuite	Poursuivie

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)	Statut de l'action
			verticale (sauf dans les cours itinérantes).	
9. Renforcer le rôle de coordination du Secrétariat à la condition féminine afin de réaliser les engagements gouvernementaux en matière de violence conjugale	SCF	• Dépôt final du Cadre de suivi et d'évaluation préliminaire (CSEP) pour les Actions prioritaires et le Plan d'action spécifique 2020-2025 réalisé au printemps 2022. • Cinq états de situation annuels pour les Actions prioritaires sont réalisés (en date des 31 mars 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026). • Création d'une nouvelle direction affectée aux dossiers de violence sexuelle et de violence conjugale. • Embauche de trois ressources additionnelles au SCF.	État de situation après six mois et suivis annuels.	Terminée
A1. Rehausser le financement des maisons d'hébergement d'urgence autochtones sur communautés conventionnées et en milieu urbain pour les femmes et les enfants en contexte de violence conjugale	MSSS	• Des montants supplémentaires ont été versés à une maison d'hébergement d'urgence autochtone en milieu urbain. Aussi, des sommes ont été versées aux établissements de santé et de services sociaux des trois nations conventionnées.	Augmentation et récurrence du financement à la mission globale.	Poursuivie
A2. Soutenir des services de proximité culturellement pertinents pour accompagner dans leur guérison les hommes et les femmes autochtones, ainsi que leur entourage en contexte de violence conjugale et familiale	SCF	• Les crédits associés à cette mesure ont été investis dans l'appel d'intention 2021-2022 – Violences sexuelles et violence conjugale et familiale en contexte autochtone, lancé le 8 septembre 2021. • 14 projets d'une durée de 4 ans ont été financés en mars 2022 dans le volet « Hommes et guérison » de l'appel d'intention.	Cinq initiatives pluriannuelles sont soutenues dans le volet « Hommes et guérison ».	Terminée

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)	Statut de l'action
<i>SCF : projets principalement en prévention, sensibilisation et intervention auprès des hommes</i> <i>MJQ : projets d'intervention auprès des hommes et de leur entourage en ciblant davantage les clientèles judiciairisées</i>		En 2025-2026, le SCF a poursuivi le financement de ces 14 projets qui se terminent le 31 mars 2026.		
	MJQ	- L'appel de propositions a été lancé le 8 décembre 2021. - En mars 2022, le ministre a annoncé à quatre organismes que leurs propositions avaient été retenues. - En mars 2023, le ministre a confirmé à deux nouveaux organismes que leurs propositions avaient été retenues. - Ayant pris fin le 31 mars 2024, les normes d'attribution du Programme de soutien aux services pour contrer la violence conjugale et familiale en milieu autochtone ont été prolongées d'un an pour l'exercice financier 2024-2025. - La reconduction du Programme a permis la poursuite de quatre projets pour une année supplémentaire.	Neuf collectivités bénéficient de cette mesure.	
A3. Soutenir le développement d'une offre de services de prévention et d'intervention culturellement pertinente et sécurisante en matière de violence	MSSS	Action sous la responsabilité de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN).	Trois volets d'hébergement sécurisé sont déployés (Kangirsuk,	En cours

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)	Statut de l'action
conjugale et familiale au Nunavik, en collaboration avec les partenaires inuits		• Les cibles globales ont été revues. • Le financement des infrastructures de deux des nouvelles ressources d'hébergement provient de la Société du Plan Nord (Kuujjuaq et Kuujjuarapik). • Des échanges se poursuivent entre la RRSSSN et les municipalités afin d'assurer la gouvernance des projets de Kangirsuk et Puvirnituq). • 1 118 911 \$ ont été versés à la RRSSSN au cours de l'année financière 2025-2026.	Puvirnituq et Kuujjuarapik). Un refuge pour les hommes (Kuujjuaq).	
A4. Ajouter du personnel en violence conjugale au sein de corps de police autochtones, afin d'assurer une meilleure prise en charge de la victime et une surveillance accrue du contrevenant à toutes les étapes du continuum d'interventions	MSI	• Entente conclue pour la mise en place de la <i>Structure de services de soutien partagés</i> (SSSP). La SSSP est en place au sein de l'Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuit du Québec. • À la suite de l'appel de projets visant l'augmentation des effectifs lancé en septembre 2021 : ○ 19 ententes de financement ont été conclues avec les CPA en 2023-2024; ○ Cependant, il est à noter qu'à la demande de la communauté de Manawan (difficultés de recrutement), son entente a été depuis résiliée. • À partir de l'exercice financier 2025-2026, les ressources VC VS et le financement associé ont été pérennisés dans le cadre des ententes tripartites sur la prestation des	18 nouveaux effectifs en violence conjugale en place au sein des CPA.	Terminée

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)	Statut de l'action
		services policiers dans les communautés autochtones.		

**Secrétariat
à la condition
féminine**

Québec 